

GAMBRINUS

Bulletin de liaison
de la Confrérie Gambrinus

INFO

Secrétariat:
9-11, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg-Grund

No: 2

Décembre 1988

QUESTION "SUDHAUS HENRI FUNCK" SUITE ET FIN

Nous reproduisons ci-après les questions posées par Messieurs Carlo MEINTZ et Robert ANGEL au Conseil Municipal de la Ville de Luxembourg respectivement à la Chambre des Députés, ainsi que les réponses données à ces questions par les autorités compétentes, le Ministre de la Culture Robert KRIEPS et L'Echevin Pierre FRIEDEN.

Une remarque préliminaire s'impose d'entrée: Aussi bien Monsieur KRIEPS que Monsieur Frieden affirment que ce serait à la suite d'une intervention de la CGL que la maison de brassage HENRI FUNCK aurait été mise sur l'inventaire supplémentaire des sites et monuments historiques.

Or il n'en est rien. Si les activités de la CGL, et notamment la pétition organisée aux FIL 1987 ont clairement attiré l'attention de l'opinion publique sur la situation des installations de l'ancienne brasserie HENRI FUNCK, la CGL n'a jamais entrepris des démarches formelles auprès du Ministre de la Culture en vue d'une mesure de classement.

Ceci étant dit, la lecture des réponses données fait apparaître le résultat décevant, bien que prévisible, des démarches entreprises.

Le Ministre de la Culture se retranche derrière un flou plus ou moins artistique, esquivant les questions claires et précises de Monsieur MEINTZ.

Soutient-il l'idée d'un Musée de la Bière? Pas de réponse. La mesure de classement actuelle sera-t-elle maintenue? Le Ministre se borne à déclarer que cette mesure est encore en vigueur et qu'elle n'est que provisoire. Ca, on le savait. Quid d'une éventuelle subvention? Silence lourd de présages.

La réponse de Monsieur FRIEDEN a du moins le mérite de nous fixer sur un point: la Commune n'envisage pas d'acquérir les installations HENRI FUNCK. Sa motivation est surtout basée sur des

considérations financières; les autres arguments étant contestables : d'une part, le fait qu'un bâtiment soit inscrit sur l'inventaire supplémentaire (et non pas sur la liste des sites et monuments historiques comme le fait comprendre la réponse) n'empêche pas toute transformation, d'autre part, les installations de brassage ont beau être relativement récentes, elles n'en demeurent pas moins extrêmement intéressantes (cuivres!). Enfin le musée projeté ne se bornerait pas, loin s'en faut, à exposer les seules installations se trouvant actuellement sur place. Et le musée de la bière à Diekirch, dont la création semble certaine d'après les dires de l'Echevin, est encore loin d'être née.

Summa summarum, les interventions ont eu l'effet escompté par le CGL, c'est-à-dire celui de faire apparaître clairement ce que de longues démarches antérieures avaient déjà fait disparaître: ni l'Etat, ni la Commune ne sont intéressés par le rachat des installations.

On peut alors se demander pourquoi la mesure de classement reste maintenue, alors qu'elle est totalement superflue et entrave les négociations du propriétaire des lieux pour trouver un acquéreur.

Pour la CGL, cette nouvelle certitude signifie quasiment la fin de l'action "Sudhaus HENRI FUNCK", car il semble plus qu'improbable qu'un musée puisse voir le jour dans ces locaux, lorsqu'ils auront été repris par un promoteur privé, ne serait-ce qu'en raison de la question de financement.

Nous croyons cependant avoir rempli l'engagement que nous avons pris en lançant la pétition en 1987. Nous avons fait ce qui était dans nos possibilités; l'échec que nous avons subi ne doit pas faire oublier que ce n'est que grâce à notre initiative que la question de la sauvegarde des installations HENRI FUNCK a pu être soulevée et débattue jusque dans les instances suprêmes.

Dans ce sens, les signatures des quelque 3.000 personnes qui ont soutenu notre action, et que nous tenons à remercier encore une fois, n'ont pas été vaines.

J.S.

Question 345 (21.6.88) de M. Carlo Meintz (DP) concernant le sauvetage des anciennes installations de la Brasserie Henri Funck:

Depuis une année la Confrérie Gambrinus a.s.b.l. plaide pour le sauvetage des anciennes installations de la Brasserie Henri Funck et l'aménagement d'un musée de l'art brassicole et de la bière.

Monsieur le Ministre peut-il me dire s'il soutient toujours cette idée et s'il entend maintenir les immeubles et les installations sur l'inventaire supplémentaire?

Est-ce que Monsieur le Ministre entend accorder une subvention à l'association mentionnée pour réaliser le projet et peut-il en indiquer le montant?

Réponse de M. Robert Krieps, *Ministre de l'Environnement*:

Comme suite à une intervention de la Confrérie Gambrinus, qui m'a informé de son projet d'un musée de l'art brassicole et de la bière, j'ai fait inscrire, le 11 mai 1987, l'ancienne Brasserie Henri Funck, avec toute l'installation, sur l'inventaire supplémentaire des sites et monuments historiques, en vue de prévenir la démolition ou la disparition d'objets relevant du patrimoine industriel national. Cette mesure reste toujours en vigueur. Mais elle n'implique pas, conformément à la loi de 1983, une sauvegarde définitive. Pour cela, il faudrait classer toute l'installation comme monument historique: or, il n'y a pas eu de proposition en ce sens, ni de la part de la Ville de Luxembourg, ni de la part de la Commission des Sites et Monuments nationaux.

Le classement soulèverait d'ailleurs des questions délicates eu égard à l'importance de l'enjeu financier.

Frage von Herrn ANGEL (LSAP) betr. Brauereimuseum in Neudorf

Die „SA Brasseries Réunies Mousel-Clausen“ ist gewillt, die ehemalige Henri-Funck-Brauerei in Neudorf zu verkaufen. Das Kulturministerium hat dieses Gebäude auf die zusätzliche Liste der nationalen Denkmäler gesetzt, weil es zum industriellen Erbe unserer Stadt gehört. Wäre die Stadt daran interessiert, die ehemalige Brauerei zu kaufen, um eventuell darin ein Brauereimuseum zu errichten, das in Zusammenarbeit mit der Gambrinus-Bruderschaft geführt werden könnte? Sind unmittelbare Maßnahmen vorgesehen, um das Gebäude vor dem drohenden Verfall zu schützen?

Herr Schöffe FRIEDEN: Das Kulturministerium hat die ehemalige Funck-Brauerei auf Initiative der Gambrinus-Bruderschaft auf die zusätzliche Liste der nationalen Denkmäler gesetzt, gleichzeitig aber die Stadt Luxemburg informiert, daß die Regierung nicht gewillt ist, die Immobilie zu kaufen. Die kommunale Güterdienststelle hat die Anlage expertisiert und dabei festgehalten, daß die bestehenden Gebäude keinen hohen Wert darstellen und daß sie nur nach umfangreichen Bauarbeiten der Öffentlichkeit zugänglich gemacht werden können, sei es als Sporthalle, Museum oder Sozialwohnungen. In diesem Fall ist der vom Eigentümer ver-

Flash-Back

BOURSE AUX ECHANGES

La première bourse aux échanges organisée par nos Confrères Carlo Hermann et Marc Obry s'est déroulée le 17 septembre 1988 dans les locaux de la Brasserie Mousel à Clausen.

Nous nous devons de remercier d'abord les Brasseries Réunies qui ont mis à notre disposition les locaux pour cette manifestation.



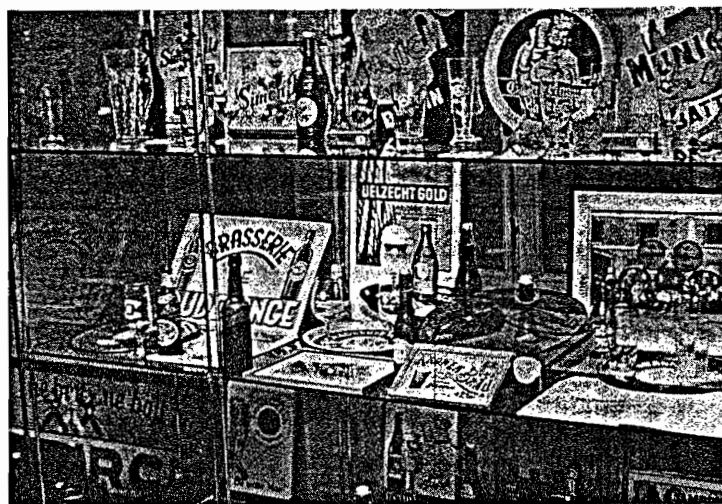
En pleine transaction

Les craintes des organisateurs quant au succès de cette bourse furent rapidement dissipées: Une quarantaine (40 !) de collectionneurs, dont six étrangers (allemands, belges, français) étaient en effet au rendez-vous et étalaient leurs richesses sur table.

Nombreux furent les verres, bouteilles, sous-bocks, étiquettes et autres accessoires gambrinologiques qui changèrent de propriétaire.

Participants et organisateurs se retrouvèrent ensuite pour un bon HUMPEN et promirent de se revoir à la prochaine Bourse aux Echanges, qui sera organisée au cours du mois de septembre 1989 dans les locaux de la Brasserie Nationale à Bascharage.

LA BIÈRE ET L'ART BRASSICOLE AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



Le mardi 11 octobre 1988 a eu lieu au Musée Communal de la Ville d'Esch sur Alzette le vernissage de l'exposition "La Bière et de l'Art Brassicole au Grand-Duché de Luxembourg" organisée par les "Amis de l'Histoire" en collaboration avec la "Confrérie Gambrinus".

C'est dans un temps record que les responsables de la Confrérie ont dû rassembler et mettre en place une pléthore d'objets brassicoles divers parvenant de collections privées ou mis à disposition par différentes brasseries.

Puisse cette exposition enfin convaincre certains que l'objectif numéro 1 poursuivi par la Confrérie, à savoir la création d'un musée national de la bière et de l'art brassicole, n'est pas une utopie et les inciter à mettre les locaux adéquats à disposition.

L'exposition est ouverte jusqu'au 18 décembre 1988 tous les jeudis et samedis de 15 à 18 heures, ainsi que le dimanche 18 décembre 1988. Tous les Confrères sont cordialement invités à visiter cette exposition très intéressante.

Adresse: Musée Communal, 20, rue du Faubourg, Esch/Alzette.

Le Conseil d'Administration de la Confrérie Gambrinus
souhaite à tous ses membres et à leur famille
un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 1989.
